

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice 29
Présents : 21
Votants 27
Pouvoirs : 6

Date convocation 14/11/2024
Affichage : 14/11/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 20 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULTIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND

Absents excusés : Julian SUAU, Mireille GARDES SAINT PAUL, Olivier ALLE, Alain GAILLARD, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Julian SUAU à Anne-Marie PIJEAU, Mireille GARDES SAINT PAUL à Francis CHABALIER, Olivier ALLE à Jean-François COLLANGE, Alain GAILLARD à Jean-Louis BRUN, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND à Patrick FERRERES.

Secrétaire de séance : Marc OZIOL

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DES IMMEUBLES SIS 7 ET 9 RUE DU PONT VIEUX

Il est rappelé que l'opération de réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 rue du Pont vieux sera principalement financé par l'ANAH (70% du montant TTC) dans le cadre d'une opération RHI THIRORI. La réalisation de cette opération nécessite la recherche de cofinanceurs pour rendre le projet supportable pour la collectivité. A cette fin, il est proposé de solliciter le Fonds Friche de la Région Occitanie.

Le plan de financement (en montant HT) est prévu de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------------------------------|-----------|
| - Total des dépenses HT : | 891 001 € |
| - Subvention obtenue ANAH (70 %) : | 623 700 € |
| - Subvention sollicitée Fonds Friche Région (10 %) : | 89 101 € |
| - Autofinancement (20 %) : | 178 200 € |

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté précédemment :

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Au registre, sont les signatures.

Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de Communes du Haut-Allier Margeride

Le Président,



Francis CHABALIER